

Strasbourg, le 6 avril 2023

EPAS(2023)02

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Rapport d'activité 2022

Contenu

Introduction	2
Adhésion à l'APES	2
Secrétariat	2
2022 : planification des activités à la fin de la pandémie	3
1. Réunions statutaires	3
Comité de direction (CD)	3
Comité consultatif (CC)	3
Comité statutaire (CS)	4
2. Visites de consultation et d'évaluation	4
Groupe de travail chargé de réviser l'actuelle méthodologie de mise en œuvre de la CES... ..	4
3. Faits marquants.....	5
17 ^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport.....	5
Cartographie des installations sportives	6
4. Pilier 1 : sport éthique.....	6
Forum sur le sport et les droits humains : liberté d'expression	7
L'éducation physique et les sports scolaires : une approche créative des droits de l'Homme et de la démocratie.....	7
Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS).....	7
Base de données sur les cas présumés de corruption dans le sport (DACCS).....	8
Plan d'action de Kazan	9
5. Pilier 2 : sport inclusif.....	9
Égalité de genre dans le sport : table ronde en ligne et autres événements et initiatives....	9
6. Pilier 3 : sport sûr	10
Protection des enfants dans le sport (CSiS).....	10
Donnons de la voix (Start to Talk).....	Error! Bookmark not defined.
Pool d'experts internationaux sur la sécurité du sport	11
Table ronde sur la participation des enfants à l'élaboration des politiques de protection de l'enfance.....	11
7. Communication et visibilité	12
Médias sociaux	12
Site internet	12
8. Budget.....	12

Introduction

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) vise à promouvoir le développement du sport dont les bénéfices pour les individus et la société sont d'une grande portée. Il élabore des politiques et des normes pour la protection et la promotion des droits humains et de l'État de droit dans et par le sport, les surveille et soutient leur mise en œuvre par le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques. Il fournit une plateforme de coopération sportive intergouvernementale entre les autorités publiques de ses États membres, en encourageant également le dialogue entre ces autorités publiques, les fédérations sportives et les ONG. Cela contribue à une meilleure gouvernance, dans le but de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr.

Le présent rapport annuel d'activité est soumis au Comité des Ministres par le Comité de direction de l'APES en application de l'article 3.3 du statut de l'APES¹ et de l'article 12 du règlement intérieur du Comité de direction de l'APES².

Adhésion à l'APES

Suite aux décisions³ du Comité des Ministres réaffirmant que l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine constituait une violation grave par la Fédération de Russie de ses obligations au titre de l'Article 3 du Statut du Conseil de l'Europe, la Fédération de Russie a cessé d'être membre du Conseil de l'Europe à compter du 16 mars 2022 et membre de l'APES à compter du 23 mars 2022. Les droits de représentation du Bélarus à l'APES ont été suspendus le 17 mars 2022⁴ par le Comité des Ministres qui a réitéré la condamnation de la participation active du Bélarus à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

La République slovaque a rejoint l'APES le 11 janvier 2022.

Le Canada a rejoint l'APES le 30 mars 2022, devenant ainsi le 41e État membre⁵.

Au cours de l'année 2022, l'APES a également accueilli le 30e membre du Comité consultatif ; le Centre pour le sport et les droits de l'Homme.

Secrétariat

Le secrétariat de l'APES, basé à Strasbourg, a continué à fonctionner avec une équipe de base de six personnes (une A4, une A3, une B5, une B4, une B3 et une B2).

¹ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805ce320#P7_209

² « Le Comité de direction adopte un rapport annuel décrivant ses activités et le transmet au Comité des ministres. » <https://rm.coe.int/rules-of-procedure-of-the-epas-governing-board/1680903496>

³ Résolutions [CMRes\(2022\)2](#) et [CMRes\(2022\)3](#)

⁴ Décision du Comité des Ministres :

https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680a5dcfa

⁵ Pour plus d'informations sur l'adhésion à l'APES : [Etats membres de l'Accord partiel élargi sur le Sport \(APES\) - Sport \(coe.int\)](#)

Le secrétariat du projet conjoint UE-COE Child Safeguarding in Sport (CSiS)⁶ (une B5 et une B3 jusqu'à fin juin 2022) a également travaillé sous la responsabilité de la secrétaire exécutive de l'APES, tout comme la chargée du projet Donnons de la voix (Start to Talk) (B3 - 5 mois et B5 - 4 mois). En outre, un soutien temporaire a été recherché pour aider à coordonner le travail de communication de l'APES.

2022 : planification des activités à la fin de la pandémie

La pandémie de Covid-19 a inévitablement eu un impact sur le déroulement des activités de l'APES au début de l'année 2022. La secrétaire exécutive a pris des mesures pour réorganiser les activités et rechercher des méthodes de travail alternatives afin de rester en contact avec les experts, souvent en optant pour un format hybride pour les réunions et les conférences ou en les rendant entièrement en ligne. Toutefois, à la mi-2022, le retour aux réunions en personne est devenu la norme, par exemple avec la plénière conjointe du Comité de direction (CD) et du Comité consultatif (CC), qui s'est tenue uniquement en personne (voir ci-dessous).

1. Réunions statutaires

Comité de direction (CD)

Sept réunions du bureau du Comité de direction ont été tenues à distance tout au long de l'année. Il s'agissait en moyenne de courtes réunions d'une heure qui ont permis au Bureau de suivre régulièrement l'avancement des travaux.

Lors de la 16e réunion plénière conjointe du Comité de direction de l'APES et du Comité consultatif qui s'est tenue les 13 et 14 juin 2022 à Strasbourg, le Comité de direction a élu Solène Charuau (France) et Ioanna Paraskevopoulou (Chypre) comme membres du bureau pour la durée restante du mandat du bureau actuel, jusqu'aux élections qui se tiendront lors de la réunion du Comité de direction en juin 2023. Le Comité de direction a également élu Ioanna Paraskevopoulou en tant que Rapporteuse pour l'égalité de genre pour la durée de son mandat au sein du Bureau, jusqu'aux élections de 2023.

Le Comité de direction et le Comité consultatif ont traité de questions clés, notamment le Benchmark IPACS sur la bonne gouvernance (pour plus d'informations, voir la section sur le sport éthique ci-dessous), la mise en œuvre de la Charte européenne du sport (CES) récemment révisée et l'état d'avancement du projet Donnons de la voix (Start to Talk)⁷ et du projet conjoint UE-CoE "[Child Safeguarding in Sport](#)" (CSiS).

La réunion annuelle a également marqué le 15e anniversaire de l'APES, réunissant les membres du Comité de direction et du Comité consultatif, les représentants du Conseil de l'Europe et les représentants permanents des États membres de l'APES pour célébrer cette étape importante et faire le point sur les réalisations importantes de l'APES depuis sa création en 2007.

Comité consultatif (CC)

Le Comité consultatif s'est réuni pour sa réunion plénière annuelle le 13 juin 2022 à Strasbourg. Le Comité consultatif a réélu Kolë Gjelošhaj (ISF) président, Mogens Kirkeby (ISCA) vice-

⁶ Projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe : <https://pjp-eu.coe.int/en/web/pss/home>

⁷ Initiative du Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/sport/start-to-talk>

président, Janez Sodrznik (TAFISA), Pauline Johanet (Peace and Sport), Charlotte Girard-Fabre (IFSO) et Baiba Veisa (EFPM) membres. Une rapporteure pour l'égalité de genre a été élue pour la première fois au sein du Comité consultatif. Il s'agit de Marie Denitton (ENGSO).

Un certain nombre de membres du Comité consultatif ont présenté les travaux de leur organisation, notamment en relation avec les travaux du Conseil de l'Europe et de l'APES. Le Comité consultatif a traité des événements récents et à venir ainsi que de la composition du Comité, y compris les renouvellements et les candidatures en attente.

Comité statutaire (CS)

En raison des contraintes de temps liées au Règlement financier, le Secrétariat de l'APES, après avoir consulté le Président du Comité statutaire, a soumis pour approbation par procédure écrite le budget ajusté et le barème des contributions de l'APES pour 2023 aux Représentations permanentes de ses États membres.

2. Visites consultatives et d'évaluation

Au cours de l'année 2022, des réunions de mise en œuvre de la Charte européenne du sport (CES) ont été organisées en Macédoine du Nord et en Albanie.

Après une première réunion en ligne en novembre 2021, qui a abouti à une série de recommandations préliminaires, la Macédoine du Nord a invité un groupe d'experts à Skopje le 30 septembre 2022 pour rencontrer les principales parties prenantes afin de traiter de la poursuite de l'intégration de la CES dans la législation et les politiques sportives de la Macédoine du Nord. Alexandre Husting (Luxembourg), président du Comité de direction de l'APES, Satu Heikkinen (Finlande) et Kolë Gjeshaj, président du Comité consultatif de l'APES ainsi que deux membres du secrétariat ont participé à cette réunion.

Le 3 octobre 2022, les autorités albanaises ont accueilli, par connexion à distance, la première partie du processus de suivi de la Charte européenne du sport révisée. L'équipe de mise en œuvre était composée d'Alexandre Husting (Luxembourg), président du Comité de direction de l'APES, et de Kolë Gjeshaj, président du Comité consultatif de l'APES, ainsi que de deux membres du secrétariat et d'un rapporteur, Jonas Burgheim. Après ces réunions en ligne, les conclusions préliminaires ont été partagées entre l'équipe d'experts et le pays hôte. Les 13 et 14 décembre 2022, une deuxième visite en personne a été organisée par les autorités albanaises à Tirana. Alexandre Husting (Luxembourg), président du Comité de direction de l'APES, Kolë Gjeshaj, président du Comité consultatif de l'APES, ainsi qu'un membre du secrétariat ont participé à cette série de réunions.

À la suite de ces réunions, deux rapports ont été préparés, qui comprennent des conclusions et des recommandations pour favoriser la mise en œuvre de la CES dans la législation et les politiques sportives de la Macédoine du Nord et de l'Albanie.

Groupe de travail chargé de réviser la méthodologie actuelle de mise en œuvre de la CES

Le Comité de direction a convenu de créer un groupe de travail composé de cinq de ses membres au maximum et d'un observateur représentant le Comité consultatif, chargé d'élaborer des

propositions visant à renforcer la mise en œuvre de la CES (orientations stratégiques, visites d'évaluation, questionnaire avec indicateurs clés, critères d'organisation des visites, plan de travail, fiches d'information, etc.) et de faire rapport lors de la prochaine réunion du Comité de direction.

La première réunion du groupe de travail a eu lieu à Paris le 14 novembre, avec la participation d'Alexandre Husting (Luxembourg), président du Comité de direction de l'APES, de Diana Santos (Portugal), Solène Charreau (France), Namik Novruzov (Azerbaïdjan), Kolë Gjelošhaj, président du Comité consultatif de l'APES ainsi que de deux membres du secrétariat.

L'objectif de la réunion était de développer une nouvelle méthodologie pour la mise en œuvre de la CES. Suite à la réunion, un rapport a été préparé, récapitulant les différentes nouvelles étapes du processus de mise en œuvre.

3. Points forts

17e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

La 17e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport s'est tenue le 26 octobre 2022 à Antalya, Türkiye. Organisée par l'APES en coopération avec le ministère de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye, la conférence a réuni des représentants de 44 pays, du niveau de ministre, vice-ministre ou secrétaire d'État, des délégués d'institutions et d'organisations partenaires, ainsi que d'éminents orateurs invités.

La conférence s'est concentrée sur deux thèmes principaux, basés sur la Charte européenne du sport révisée : « Le sport pour tous », avec une référence claire au droit d'accès au sport pour tous, et « Repenser le sport », faisant référence aux modes de vie de plus en plus sédentaires, à la prévalence des écrans dans la vie des gens, au déclin de l'activité physique et à l'impact de la pandémie de Covid-19.

En ce qui concerne le premier thème, les ministres ont réaffirmé leur volonté de garantir l'égalité de participation et d'engagement des femmes dans le sport, de s'appuyer sur le sport comme moyen d'inclure les groupes défavorisés et de soutenir le sport pour les enfants par l'éducation et la protection.

Dans le cadre du deuxième thème, les ministres ont traité des défis cruciaux des politiques sportives tels que le changement climatique, les modes de vie sédentaires et les obstacles à l'accès au sport pour tous. Ils se sont engagés à faciliter le retour aux activités sportives et à promouvoir le sport en tant que pionnier pour garantir un avenir sain et durable.

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, a ouvert l'événement avec le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye, Mehmet Muharrem Kasapoğlu. Une allocution vidéo a été prononcée par le président Recep Tayyip Erdoğan.

Le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, Bjørn Berge, a clos la Conférence avec le ministre Kasapoğlu.

Un événement parallèle sur l'inclusion des personnes migrantes et réfugiées par le sport, qui a eu lieu le 27 octobre 2022, a été ouvert par Leyla Kayacik, Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés.

Deux résolutions ont été adoptées à la suite de la 17e conférence des ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe :

- Résolution n° 1 - Le sport pour tous : nous unir pour des sociétés plus fortes ;
- Résolution n° 2 - Repenser le sport : ouvrir la voie à un avenir plus sain et durable.

Cartographie des installations sportives

Suite à la première réunion sur « Évolution des habitudes d'utilisation des installations pendant la pandémie de Covid-19 », qui s'est tenue en 2021, l'APES a organisé les deuxième (5 juillet 2022) et troisième (13 décembre 2022) réunions sur la cartographie des installations sportives en collaboration avec le Mulier Instituut.

La deuxième réunion a porté sur la durabilité au sens large, avec un accent particulier sur la durabilité environnementale en relation avec les installations sportives. La dernière session a porté sur le financement public et privé des installations sportives, en abordant les différentes approches en la matière à travers l'Europe, qu'il s'agisse du "sport pour tous" ou du sport de haut niveau.

Chaque réunion a rassemblé des experts politiques nationaux du domaine désignés par le Comité de direction, des universitaires, des chercheurs et des représentants de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, dans le but d'améliorer le travail de l'APES sur les sujets en question en juxtaposant les contributions de différentes disciplines. De plus amples détails, y compris les ordres du jour, les rapports de réunion et les présentations des orateurs, sont disponibles sur la [page internet](#) dédiée à cette thématique.

La prochaine réunion, qui aura lieu en 2023, se penchera sur l'inclusion sociale et la durabilité économique, en veillant notamment à ce que le principe du "sport pour tous", tel qu'il est énoncé dans la Charte européenne du sport révisée, soit respecté.

L'APES s'efforce de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr, comme présenté dans les sections ci-dessous.

4. Pilier 1 : sport éthique

Au cours des cinq dernières décennies, le Conseil de l'Europe a travaillé sans relâche pour promouvoir les valeurs positives du sport, pour ouvrir la participation et pour lutter contre les menaces auxquelles le sport est confronté aux niveaux local, national, régional et international. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mission de l'Organisation, qui consiste à défendre la démocratie, les droits humains et l'État de droit.

Le Conseil de l'Europe met à profit ses décennies d'expérience dans ce domaine pour rassembler les pays et les aider à restaurer et à faire respecter l'intégrité du sport.

En 2022, malgré la pandémie de Covid-19 en cours et l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, l'APES a progressé grâce à des efforts concrets pour faire respecter l'éthique du sport.

Forum sur le sport et les droits humains : liberté d'expression

La deuxième édition du Forum sur le sport et les droits humains a été organisée par l'APES le 30 novembre 2022 au format hybride (Strasbourg et en ligne). En 2022, le Forum s'est concentré spécifiquement sur les questions relatives à la liberté d'expression, telle qu'énoncée à l'article 10 de la [Convention européenne des droits humains](#). L'événement s'est articulé autour de quatre thèmes : la liberté d'expression des sportifs, la liberté de la presse, l'égalité de genre, les médias et la lutte contre les discours de haine dans le sport.

Quatre sessions thématiques ont été suivies de quatre ateliers en petits groupes, qui ont permis aux participants de traiter des questions plus en détail. Des représentants des gouvernements, du mouvement sportif et des ONG, ainsi que des universitaires, des journalistes, des sportifs et d'autres experts, ont présenté la situation dans leurs domaines de compétence, traité des défis récurrents et partagé des idées et des solutions pour améliorer la situation actuelle. Plus d'informations sur le Forum sur le sport et les droits humains sont disponibles [ici](#).

L'éducation physique et les sports scolaires : une approche créative des droits de l'Homme et de la démocratie

Le sport et l'éducation physique (EP) à l'école sont des moyens importants pour éduquer les générations futures dans l'esprit des valeurs fondamentales promues par le Conseil de l'Europe : les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Le sport implique de respecter les règles, mais aussi de donner à chacun une chance égale de participer. Il intègre les notions d'amitié, de fair-play, d'équité et de comportement sportif respectueux.

La participation *en soi* à l'éducation physique et au sport scolaire ne facilite pas nécessairement le développement éthique des enfants et des jeunes. C'est pourquoi les éducateurs physiques et les entraîneurs sportifs doivent organiser les expériences de jeux et d'activités des jeunes de manière à rendre explicites les dimensions éthiques du sport.

Dans cette optique, un webinaire intitulé « L'éducation physique (EP) et les sports scolaires : une approche créative des droits de l'homme et de la démocratie » a été organisé par le secrétariat de l'APES avec le soutien du Comité consultatif. Le webinaire a abordé la pertinence du sport et de l'éducation physique à l'école en tant qu'outils de promotion des droits humains et de la démocratie, ainsi que le rôle des enseignants et des entraîneurs d'éducation physique dans la mise en œuvre d'une approche de l'éducation physique et de la formation sportive fondée sur les valeurs. Le webinaire a attiré plus de 200 participants, contribuant à la création et au renforcement des liens avec d'autres parties prenantes qui partagent les objectifs et les valeurs du Conseil de l'Europe, notamment les ministères de l'éducation.

Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS)

Le Partenariat international contre la corruption dans le sport ([IPACS](#)), une initiative multipartite créée en 2017 pour renforcer les efforts visant à éliminer la corruption et à promouvoir une culture de bonne gouvernance dans le domaine du sport, a tenu sa 8e réunion du Comité de direction le 8 novembre 2022 à Lausanne, en Suisse. Lors de cette réunion, l'IPACS a examiné et approuvé la version finale des lignes directrices pour le [critère de référence \(benchmark\) de la gouvernance du sport](#), présentées par la secrétaire exécutive de l'APES. Le critère de référence a été préparé par le Groupe de Travail 3 d'IPACS, qui est coordonnée et soutenue par le Conseil de l'Europe.

Ce référentiel complet est largement reconnu et applicable aux niveaux international et national.

Il se concentre sur cinq dimensions : Transparence, Intégrité, Démocratie, Développement et Solidarité, et Contrôles et Equilibres/Mécanismes de contrôle.

Pour accompagner le critère de référence, le Groupe de Travail 3 a développé des lignes directrices pour chaque dimension afin de soutenir à la fois les gouvernements nationaux et les organisations sportives à tous les niveaux dans la mise en œuvre pratique de la bonne gouvernance basée sur le critère de référence d'IPACS. Les lignes directrices contiennent des définitions, des explications sur l'importance et l'application de chaque recommandation et les investissements requis, ainsi que des conseils spécifiques en fonction de la situation de l'organisation (stade précoce, en développement ou avancé) et des exemples de meilleures pratiques.

L'IPACS va maintenant travailler sur une stratégie de diffusion de cette précieuse ressource afin de s'assurer qu'elle est utilisée par les organisations sportives et les autorités publiques à tous les niveaux.

Base de données sur les cas présumés de corruption dans le sport (DACCS)

La base de données sur les cas présumés de corruption dans le sport (DACCS) est une initiative visant à recueillir des informations à partir de sources ouvertes en ligne afin de comprendre les mécanismes de corruption (scénarios de crime), de suivre l'évolution des cas et de surveiller la réaction sociale contre la corruption dans le sport. Elle offre une perspective unique aux chercheurs, aux autorités nationales compétentes et aux décideurs politiques sur la façon dont les États et les organismes sportifs internationaux/nationaux réagissent à la question de la corruption dans le sport. Ses conclusions ont été présentées lors d'un certain nombre d'événements du Conseil de l'Europe en 2022, notamment la réunion du groupe consultatif du Comité de suivi de la Convention de Macolin (le Groupe de Copenhague) et la première réunion du Réseau des magistrats/procureurs responsables du sport (MARS), qui s'est tenue le 25 novembre 2022 à Strasbourg, en France.

La base de données DACCS a été créée dans le cadre de la résolution n° 2 « Vers une meilleure gouvernance dans le sport grâce à une coopération renforcée entre les instances sportives nationales et les acteurs du sport », adoptée lors de la 14^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Budapest, 2016).

L'APES a grandement bénéficié de la collaboration avec le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne, qui gère la capacité de l'[Europe Media Monitor](#) (EMM). Son extraction de données sur la corruption dans le sport s'est avérée être la ressource la plus complète pour la base de données DACCS.

En conséquence, 532 cas de corruption présumée dans le sport ont été détectés depuis son lancement. La manipulation de compétitions a été identifiée comme la typologie la plus récurrente de corruption présumée dans le sport (212 cas) et le football (46% des cas DACCS), le sport le plus touché par la corruption présumée dans le monde. En ce qui concerne la fin des affaires, 31% des cas ont été suivis de procédures judiciaires et 56% de mesures disciplinaires.

En 2022, l'APES a renouvelé son étroite collaboration avec l'Université de Lausanne pour effectuer le travail d'analyse des données pour DACCS. L'APES cherchera désormais à rendre les résultats de la recherche DACCS plus visibles afin de maintenir et d'accroître son impact positif sur les besoins de recherche et de formation dans le domaine de la lutte contre la corruption, en cherchant à partager les résultats de la recherche en tant que référentiel pour les experts dans

le domaine du sport (à un niveau restreint) ainsi qu'à partager les macro-tendances en tant qu'outil informatif et interactif.

Plan d'action de Kazan

L'APES a coordonné la préparation des lignes directrices sur l'intégrité dans le sport qui ont été élaborées dans le cadre de l'action 3 du [plan d'action de Kazan](#) de l'UNESCO. Les [lignes directrices sur l'intégrité dans le sport](#) sont une source de principes d'intégrité transversaux qui peuvent être observés dans toutes les politiques pertinentes du secteur et constituent un point de référence utile pour les ministères responsables du sport.

En 2022, l'UNESCO a lancé la révision des Lignes directrices afin d'établir un lien entre les Lignes directrices et la Convention contre le dopage de l'UNESCO et de s'assurer que les gouvernements et les parties prenantes non gouvernementales disposent d'outils et de conseils appropriés pour défendre l'intégrité, l'éthique et les valeurs fondamentales du sport, les Lignes directrices étant un instrument pratique pour ce faire. Le document de suivi sera présenté à MINEPS VII en 2023.

5. Pilier 2 : sport inclusif

Égalité de genre dans le sport : table ronde en ligne et autres événements et initiatives

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'APES a organisé le 8 mars 2022 une table ronde en ligne sur les femmes et le sport, réunissant des intervenants internationaux et des experts renommés dans le domaine de l'égalité de genre dans le sport pour aborder les mesures à prendre pour améliorer la position des femmes dans le sport. Une large participation à la table ronde a permis de donner une forte visibilité aux travaux du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement de l'APES, dans ce domaine, en particulier au projet conjoint UE-CoE All In (mars 2018-octobre 2019) qui a produit des indicateurs clés, une boîte à outils et d'autres produits livrables.

La promotion du travail d'All In et de l'APES sur l'égalité de genre dans le sport a été assurée par la participation du secrétariat de l'APES à un certain nombre d'événements clés tout au long de l'année, notamment par le biais de présentations faites lors de la 8e Conférence mondiale du groupe de travail international sur l'égalité de genre et le sport (14-18 novembre 2022), qui a permis de présenter le travail au niveau mondial. Le secrétariat de l'APES a fait plusieurs présentations et a animé un certain nombre de panels, en particulier en livrant une présentation conjointe lors de cette conférence avec l'Observatoire mondial de l'égalité de genre dans le sport, ce qui a également contribué à garantir le renforcement des liens entre les deux organismes.

Au cours de la deuxième partie de l'année 2022, l'UE a apporté son soutien à un projet de suivi conjoint UE-CoE intitulé All In Plus : vers une plus grande égalité de genre dans le sport. Le projet conjoint All In Plus se déroulera de mars 2023 à mars 2025, avec un accent supplémentaire sur la sensibilisation des médias et l'égalité de genre dans le sport, ainsi que sur la collecte de données à l'aide d'indicateurs et la création d'une bibliothèque en ligne d'exemples de meilleures pratiques.

6. Pilier 3 : sport sûr

Protection des enfants dans le sport (CSiS)

" [Child Safeguarding in Sport](#) " (CSiS) était un projet conjoint UE-CoE (2020-2022), visant à guider et accompagner les pays partenaires vers le développement de politiques efficaces de protection de l'enfance afin de garantir des environnements sportifs sûrs, positifs et autonomisants pour tous les enfants, en élaborant des feuilles de route nationales pour le développement et la mise en œuvre de politiques de protection de l'enfance. L'élément central de ces feuilles de route était l'établissement d'agents de protection de l'enfance (CSO) en tant qu'acteurs clés dans la mise en œuvre de politiques efficaces. Six pays partenaires du projet ont été soutenus par des experts/consultants nationaux et des exemples de bonnes pratiques de pays européens, ainsi que par des consultants experts de Safe Sport International (SSI) lors de l'élaboration de leurs feuilles de route.

Les résultats du projet ont été présentés lors de l'événement de clôture qui s'est tenu le 23 juin 2022 au format hybride. Ils comprenaient l'élaboration de feuilles de route spécifiques à chaque pays pour des politiques efficaces de protection des enfants dans le sport, la création d'un pool d'experts internationaux sur la sécurité dans le sport et la mise en place d'un centre de ressources en ligne sur la protection des enfants dans le sport. L'événement a rassemblé environ 80 participants de différents pays et organisations, y compris les participants en ligne et ceux présents sur place.

Lors de l'événement de clôture, des représentants des pays partenaires - Autriche (100%Sport et Ministère fédéral des Arts, de la Culture, de la Fonction publique et du Sport), Belgique, Fédération Wallonie-Bruxelles (ADEPS - Administration du sport du Ministère de la FWB et YAPAKA - Unité de coordination pour la prévention des abus envers les enfants du Ministère de la FWB), Croatie (Ministère du tourisme et du sport), Israël (Ministère de la culture et du sport), Norvège (Comité olympique norvégien et Confédération des sports) et Portugal (Institut portugais du sport et de la jeunesse et Comité olympique national) - ont présenté leur travail sur les feuilles de route spécifiques aux pays et leur expérience de la participation au projet CSiS. Ils ont également traité des principaux défis auxquels les pays et les organisations sont confrontés dans la mise en œuvre des politiques de protection des enfants dans le sport. Avec les représentants de la Société nationale britannique pour la prévention de la cruauté envers les enfants (NSPCC) et son unité de protection des enfants dans le sport (CPSU), de la Jeunesse sportive allemande, de Sport Ireland et du CNO*NSF néerlandais, qui ont partagé leurs bonnes pratiques, les solutions possibles, les opportunités et les effets positifs de la mise en place de telles politiques ont été abordés.

Donnons de la voix (Start to Talk)

Le projet « [Donnons de la voix](#) » vise à protéger les enfants dans le sport, en éliminant toutes les formes d'abus et de violence à leur encontre. Le projet fournit un soutien technique et du matériel pour un sport sûr aux autorités publiques responsables du sport et aux organisations sportives afin de les aider à mettre en œuvre des politiques de protection de l'enfance, des campagnes de sensibilisation et la formation des acteurs concernés. L'impact attendu est la création d'un environnement sportif sûr, positif et responsabilisant pour tous les enfants.

Le projet suit une approche globale de la protection de l'enfance, s'attaquant aux différentes formes de maltraitance et promouvant le bien-être des enfants.

En 2022, le projet a commencé à soutenir la Bulgarie dans la production d'une feuille de route nationale pour le développement et la mise en œuvre efficaces des politiques de protection des enfants dans le sport, avec des étapes concrètes pour la mise en place des rôles de Child Safeguarding Officer (CSO) dans le sport. La première table ronde a eu lieu le 22 novembre 2022 avec l'objectif de présenter le projet au comité de pilotage national et de construire les bases de la feuille de route.

« Donnons de la voix » a également lancé en 2022 un outil d'auto-évaluation pour aider les autorités publiques responsables du sport et les organisations sportives à évaluer leur propre capacité organisationnelle à fournir un environnement sportif sûr et sain aux jeunes sportifs. L'outil d'auto-évaluation est disponible [ici](#). Le kit d'outils « Donnons de la voix » a été traduit en géorgien et en bulgare.

Pool d'experts internationaux sur la sécurité du sport

Le [pool d'experts internationaux sur la sécurité dans le sport](#) est le point d'entrée unique vers une source unique d'expertise multidisciplinaire couvrant toutes les formes de violence et d'abus contre les enfants dans le sport. Il rassemble des décideurs politiques, des chercheurs et des universitaires, des spécialistes soutenant les personnes ayant une expérience vécue, des responsables de la protection de l'enfance, des formateurs/consultants et des agents du changement (y compris des défenseurs et des personnes ayant une expérience vécue de la violence et des abus dans le monde du sport).

Le pool a été créé en 2017 dans le cadre du projet conjoint UE-CoE "Pro Safe Sport +" et a été revu lors du projet CSiS en 2022. Il relève désormais de la compétence du projet « Donnons de la voix ». Une première réunion d'introduction a eu lieu le 4 mai 2022 dans le but de présenter le mandat et d'échanger des informations avec les membres sur les activités relatives au sport sûr. Le Pool a tenu sa réunion annuelle 2022 le 6 décembre. Cette réunion visait à définir les objectifs et les priorités du Pool pour 2023-2024 et à échanger des informations et des bonnes pratiques sur les activités liées au sport sûr.

Table ronde sur la participation des enfants à l'élaboration des politiques de protection de l'enfance

Dans le cadre de la réunion annuelle du Pool d'experts internationaux sur la sécurité dans le sport, le 6 décembre, l'APES a organisé une table ronde sur la « participation des enfants à l'élaboration des politiques de protection de l'enfance » afin de traiter d'un modèle de participation des enfants à l'élaboration d'une feuille de route sur la mise en œuvre de politiques de protection des enfants. La table ronde a réuni les principaux experts de la protection des enfants dans le sport ainsi que des représentants de la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe pour aborder les risques et des avantages de l'élaboration de politiques de protection des enfants dans le domaine du sport, des moyens de s'assurer que la voix des enfants est entendue dans les processus d'élaboration des politiques, ainsi que de la manière d'aider les organisations sportives à inclure efficacement la voix des enfants.

7. Communication et visibilité

Médias sociaux

Le [compte Twitter](#) de la division Sport (qui englobe les activités de l'APES et des conventions sur le sport), nommé @CoE_Sports, a été mis à jour en permanence tout au long de l'année. À la fin de l'année 2022, le compte avait gagné 251 nouveaux followers et comptait 1 675 followers au total. Il a généré 171 500 impressions sur Twitter.

Site internet

Au cours de l'année 2022, le [site internet Sport](#) a constamment évolué avec des articles sur le travail de l'APES et des Conventions sur le Sport, y compris les projets, les activités et les événements. Le site internet a enregistré 74 594 visites sur l'ensemble de l'année (soit une augmentation de 8,6 % par rapport à 2021).

Vidéos

Le Conseil de l'Europe, avec ses partenaires, continue de sensibiliser à l'importance du sport et à ses valeurs par la production de vidéos.

En 2022, une nouvelle [vidéo](#) a été produite pour célébrer le 15e anniversaire de l'APES ; la vidéo met en scène quinze personnes, chacune expliquant un principe sportif différent s'inspirant de ceux énoncés dans la Charte européenne du sport révisée.

A l'occasion de l'événement de clôture du projet CSiS, une vidéo supplémentaire a été produite pour mettre en évidence les objectifs du projet et la pertinence de la question traitée ; la vidéo est disponible en [anglais](#) et en [français](#).

8. Budget

Le budget de l'APES pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, approuvé par le Comité statutaire à la fin de l'année 2021, s'élevait à **€ 1 101 900**. Toutefois, en raison de la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie, le Comité statutaire a décidé de répartir **€ 129 710,69** entre les États membres de l'APES. L'impact budgétaire varie de 1 000 à 22 000 euros pour les plus gros contributeurs (France et Italie).

La répartition des contributions obligatoires des États membres à ce budget 2022 est présentée dans le tableau correspondant ci-dessous.

Contributions des États membres au budget de l'Accord partiel sur le sport (APES) pour l'exercice 2022

PAYS	Contribution régulière		Contribution répartie		Contribution totale 2022 (€)
	% de contribution	Montant en euros	Taux	Montant en euros	
ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE					
ALBANIE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
ANDORRA	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
ARMÉNIE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
AUTRICHE	2.8428	31 324.82	3.4382	4 459.71	35 784.53
AZERBAÏDJAN	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
BELGIQUE	3.412	37 596.84	4.1298	5 356.79	42 953.63
BOSNIE ET HERZÉGOVINE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
BULGARIE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
CROATIE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
CHYPRE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
ESTONIA	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
FINLANDE	1.7266	19 025.41	2.0887	2 709.27	21 734.68
FRANCE	14.765	162 695.54	16.316	21 163.6	183 859.14
GEORGIA	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
GRECE	1.5096	16 634.29	1.8484	2 397.57	19 031.86
HUNGARY	1.1551	12 728.05	1.4199	1 841.76	14 569.81
ISLANDE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
ITALIE	14.765	162 695.54	16.316	21 163.6	183 859.14
LETTONIE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
LIECHTENSTEIN	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
LITUANIE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
LUXEMBOURG	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
MALTE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
MONACO	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
MONTENEGRO	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
PAYS-BAS	5.7034	62 845.77	6.8952	8 943.81	71 789.58
MACÉDOINE DU NORD	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
NORVÈGE	2.597	28 616.35	3.1307	4 060.85	32 677.2
POLOGNE	4.3277	47 686.93	5.3257	6 908	54 594.93
PORTUGAL	1.5948	17 573.11	1.9486	2 527.54	20 100.65
FÉDÉRATION RUSSE	14.765	162 695.54	N/A	N/A	N/A
SAN MARINO	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
SERBIE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	N/A	N/A	0.9115	1 182.31	1 182.31
SLOVÉNIE	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
SUISSE	4.4269	48 780.02	5.3343	6 919.16	55 699.18
TURQUIE	6.7483	74 359.53	8.3906	10 883.51	85 243.04
UKRAINE	1.8618	20 515.18	2.3955	3 107.22	23 622.4
NON MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE					
BELARUS	0.6892	7 594.29	0.7719	1 001.24	8 595.53
ISRAËL	1.1849	13 056.42	1.4011	1 817.38	14 873.8
MAROC	0.7625	8 401.99	0.9561	1 240.09	9 642.08
TOTAL	85.235⁸	939 204.46⁹	100	129 710.69	1 068 915.15

⁸ Le nombre est calculé sans la contribution de la Fédération de Russie en raison de la cessation de son adhésion au Conseil de l'Europe et, par conséquent, à l'APES.

⁹ Idem.